

## Procès-verbal de la 33<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA

du lundi 8 mai 2023, à 16 h 30, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy

---

**M. Philippe Hebeisen**, Président du Conseil d'administration, ouvre la 33<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire en souhaitant la bienvenue aux actionnaires et aux invités.

Conformément à l'art. 7 des statuts, l'assemblée a été convoquée par publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce* le 11 avril 2023. À la même date, la convocation a été publiée dans *Le Temps*, *24 heures*, *Neue Zürcher Zeitung* et *Basler Zeitung*.

Les actionnaires inscrits au registre des actions en date du 11 avril 2023 (17 h 00) ont reçu une invitation personnelle ainsi qu'une brochure d'information présentant des extraits du rapport annuel ainsi que le rapport sur les rémunérations. La possibilité leur a également été donnée, à cette occasion, de commander la version intégrale du rapport annuel. Ce dernier était d'ailleurs disponible sur le site internet du Groupe depuis le 29 mars 2023, jour de la conférence de presse annuelle.

Selon les indications fournies par le bureau de contrôle, la représentation des actions est la suivante :

- 171 actionnaires sont présents (*ndlr : donnée communiquée par Computershare à l'issue de l'Assemblée générale*) ;
- 10'272'864 actions sont représentées. Les 10'000'000 actions nominatives privilégiées A de CHF 5.– de valeur nominale chacune, détenues par Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative, sont représentées par Me Mathieu Gobet, représentant indépendant. Elles donnent droit à 10'000'000 de voix ;
- 10'297'792 droits de votes sont exprimés ;
- 77,59 % du capital-actions de la société est ainsi représenté.

Selon l'article 10 des statuts, l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents. La présente assemblée est donc habilitée à délibérer.

Disposant de leur accord préalable, **le Président** désigne les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

- **M. Jean-Luc Oesch**, membre de la direction du Centre patronal, à Paudex.
- **M. Pierre Tissot**, ancien chef de division Comptabilité de la Vaudoise.

Le cabinet ACTA Notaires Associés, à Morges, représenté par **Me Mathieu Gobet**, élu lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022, fonctionne en qualité de représentant indépendant des actionnaires. Il a procédé au dépouillement et au contrôle des procurations reçues.

Le procès-verbal sous seing privé est tenu par **Mme Nathalie Follonier**, Secrétaire hors conseil. Tous les propos prononcés devant un microphone sont enregistrés.

**Me Regina Wenger**, notaire à Lausanne, est également présente afin d'instrumenter en la forme authentique les modifications statutaires de mise en conformité du Code des obligations entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (point 8 de l'ordre du jour).

Un service d'interprétation simultané français-allemand est par ailleurs mis à disposition des actionnaires germanophones présents.

Comme l'autorise l'art. 10 des statuts de la société, les votes se feront au moyen d'un boîtier électronique distribué à l'entrée de la salle. **Le Président** explique le fonctionnement du boîtier.

Le rapport du bureau, stipulant le nombre exact de votes recueillis pour chaque objet, est joint en annexe du présent procès-verbal original.

Avant de passer à l'ordre du jour, **le Président** informe l'Assemblée générale, qu'en accord avec Computershare et le représentant indépendant, les points 5 et 6 de l'ordre du jour seront intervertis afin d'être cohérents avec les instructions de vote du représentant indépendant envoyés aux actionnaires sur lesquelles ces deux points ont été intervertis. Ethos a été averti de cette manière de procéder. Ainsi, l'Assemblée statuera en point 5 sur la répartition du bénéfice et en point 6 sur le rapport sur les rémunérations (vote consultatif).

**Le Président** informe par ailleurs que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'ajouter un point 8.3 à l'ordre du jour dans le cadre des modifications statutaires. Le Registre du commerce, qui a pré-vérifié les modifications statutaires proposées, requiert en effet un article précisant les modes de communication de la société avec ses actionnaires. Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 33 des statuts qui traite des publications. Dès lors que cette modification ne figurait pas dans la *Feuille officielle suisse du commerce*, le Conseil d'administration préfère en faire un point séparé afin de respecter le droit de vote des actionnaires ayant donné leurs instructions au représentant indépendant. Dans le formulaire, ils ont en effet eu la possibilité de se déterminer sur la manière de voter en cas de proposition supplémentaire du Conseil d'administration.

Ces propositions n'apportent pas de remarques de la part de l'Assemblée générale. **Le Président** procédera donc selon l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2022
2. Rapport de l'organe de révision
3. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2022 de la société
4. Approbation des comptes 2022 du Groupe
5. Décision quant à la répartition du bénéfice résultant du bilan de Vaudoise Assurances Holding SA
6. Vote consultatif sur le rapport sur les rémunérations
7. Décharge au Conseil d'administration
8. Modifications statutaires
9. Réélections et élection au Conseil d'administration
10. Réélection du Président du Conseil d'administration
11. Réélections et élection au Comité de rémunérations
12. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe
13. Réélection du représentant indépendant
14. Réélection de l'organe de révision

**Le Président** informe en préambule que le Conseil d'administration n'a pas reçu de question écrite de la part des actionnaires.

## 1. Présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2022

Le rapport annuel de Vaudoise Assurances Holding SA se trouve en pages 112 à 128 du document. Les autres parties du rapport renseignent sur l'activité et les comptes consolidés, sur les résultats de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, de Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA et de Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative. Les actionnaires disposent ainsi d'une information complète sur l'activité et les résultats des sociétés du Groupe.

**Le Président** livre ses commentaires sur les défis du Groupe Vaudoise dans l'environnement économique et financier actuel. Il passe ensuite la parole à **M. Jean-Daniel Laffely**, directeur général, qui commente en détail les résultats de l'exercice écoulé et donne quelques éclairages sur les projets importants en cours et les premières perspectives 2023.

Les textes intégraux des deux interventions sont joints au procès-verbal original.

La parole n'est pas demandée.

## 2. Rapport de l'organe de révision

**Le Président** rappelle que le rapport de l'organe de révision figure en pages 124 à 127 du rapport annuel.

Il est demandé à **MM. Blumer et Wägli**, qui assistent à l'assemblée en qualité de représentants d'Ernst & Young SA, Lausanne, s'ils ont un complément d'information à ajouter au rapport écrit. Ce n'est pas le cas.

Aucun actionnaire ne demande la parole. En conséquence, il est pris acte du rapport d'Ernst & Young SA.

## 3. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels de Vaudoise Assurances Holding SA

Comme annoncé en ouverture d'assemblée, aucun actionnaire n'a posé de question écrite au Conseil d'administration. Le Président ouvre donc la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Le rapport de gestion et les comptes annuels 2022 de Vaudoise Assurances Holding SA sont acceptés à une très large majorité (99,74 % des voix).**

## 4. Approbation des comptes 2022 du Groupe

**Le Président** rappelle que les comptes consolidés du Groupe sont publiés en pages 66 à 110 du rapport annuel. Le rapport de révision des comptes consolidés figure en pages 106 à 110.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote.

**Les comptes annuels consolidés 2022 du Groupe Vaudoise Assurances sont acceptés à une très large majorité (99,74 % des voix).**

## 5. Décision quant à la répartition du bénéfice de l'exercice

Vaudoise Assurances Holding SA a réalisé en 2022 un bénéfice de CHF 39'559'344.--. Compte tenu du solde reporté de l'exercice précédent, soit CHF 465'607.--, l'Assemblée dispose d'un montant de CHF 41'406'001.--.

L'Assemblée de la Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, a décidé de verser un dividende ordinaire de CHF 42 millions à Vaudoise Assurances Holding SA. Pour sa part, l'Assemblée générale de Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, a décidé ne pas attribuer de dividende cette année. Cette société a en effet privilégié sa dotation en fonds propres.

Au vu de cette évolution, le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice 2022 comme suit :

- attribution de CHF 17 millions aux réserves facultatives issues du bénéfice ;
- versement d'un dividende de CHF 20.-- par action nominative B, soit CHF 20 millions ;
- dividende de CHF 0.30 par action nominative A, pour un total de CHF 3 millions.
- le solde à reporter s'élève ainsi à CHF 1'406'001.--.

**Le Président** ouvre la discussion. Aucun actionnaire ne souhaite s'exprimer.

L'Assemblée passe au vote.

- La proposition de répartition du bénéfice de l'exercice est acceptée à une très large majorité (99,64 % des voix).**

**Le Président** rappelle que le dividende sur les actions nominatives B sera payé dès le 12 mai 2023, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %. À la même date, l'avis de paiement sera publié dans la *Feuille officielle suisse du commerce*, *24 heures*, *Le Temps*, *Neue Zürcher Zeitung* et *Basler Zeitung*.

## 6. Approbation sur le rapport sur les rémunérations (vote consultatif)

**Le Président** rappelle que le rapport sur les rémunérations figure en pages 140 à 150 du rapport annuel complet ainsi qu'en pages 22 à 29 de la brochure d'information aux actionnaires. Le Code des obligations prévoit désormais que les sociétés cotées ayant opté pour un vote prospectif des enveloppes de rémunérations variables doivent soumettre au vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

**Le Président** relève que les enveloppes de rémunération tant du Conseil que de la Direction ont été dûment respectées et n'ont par ailleurs pas été utilisées de manière complète.

Les informations présentées respectent l'Ordonnance sur les rémunérations abusives. Les rémunérations présentées ont été auditées par EY. Le rapport de l'auditeur est publié en pages 148 à 150 du rapport annuel.

**Le Président** ouvre la discussion. Aucun actionnaire ne souhaite s'exprimer.

L'Assemblée passe au vote.

- Le rapport sur les rémunérations est approuvé de manière consultative à une très large majorité (98,78% des voix).**

## 7. Décharge au Conseil d'administration

**Le Président** passe au vote sur la décharge du Conseil d'administration. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote auquel les administrateurs ne participent pas.

- Décharge est donnée au Conseil d'administration à une très forte majorité (99,74 % des voix).**

## 8. Modifications statutaires

**Le Président** rappelle que le Conseil d'administration propose de modifier les statuts de Vaudoise Assurances Holding SA afin de les mettre en conformité avec la révision du droit de la Société anonyme (art. 620 ss du Code des obligations). Le texte intégral des nouveaux statuts a été publié dans la *Feuille officielle suisse du commerce* le 11 avril dernier. Les modifications y sont soulignées. Elles figurent également dans l'invitation.

Comme indiqué en préambule, il est proposé à l'Assemblée générale de voter en trois points :

### 8.1 : Possibilité d'organiser une assemblée générale virtuelle

Le nouveau droit de la société anonyme autorise, si les statuts le prévoient, la tenue d'assemblées générales virtuelles, c'est-à-dire sous forme électronique et sans lieu de réunion physique. Il n'est pas dans l'intention du Conseil d'administration d'organiser à l'avenir des assemblées générales sous forme virtuelle. Cependant, il souhaite prévoir cette possibilité à l'article 7 des statuts afin d'instaurer de la souplesse pour des conditions extraordinaires ou nouvelles.

### 8.2 : Autres modifications statutaires

Les autres modifications sont des mises en conformité du Code des obligations. Il s'agit des modifications des articles art. 3, 4, 6, 7, 8, 10, 15, 16, 25 des statuts.

### 8.3 : Art. 33 : Communications

Comme indiqué en préambule, le registre du commerce nous demande de compléter l'article 33 de nos statuts par une disposition sur la communication avec les actionnaires. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de se déterminer sur cette disposition complémentaire au point 8.3. Les actionnaires ayant donné des instructions de vote au représentant indépendant ont pu déterminer leur choix de vote en cas de proposition complémentaire du Conseil d'administration. Nous tiendrons compte de leurs déterminations dans le résultat de ce vote supplémentaire.

**Le Président** rappelle les différentes modifications soumises au vote. L'article 33 prévoit le texte suivant :

*Art. 33 : Communications*

*Les communications de la société aux actionnaires ont lieu dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Le conseil d'administration peut désigner d'autres organes de communications. Il peut notamment procéder par courrier postal ou par voie électronique.*

Aucun actionnaire ne souhaite prendre la parole.

- Les modifications statutaires sont approuvées à une très large majorité : 8.1. Assemblée générale virtuelle (98,57 % des voix), 8.2 Autres modifications statutaires (99,68 % des voix) et 8.3 Art. 33 Communications (98.02 % des voix).**

Le point 8 de l'ordre du jour fait par ailleurs l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique rédigé par **Me Regina Wenger**. Il a été lu et signé par **le Président** et la Secrétaire hors Conseil à l'issue de la présente assemblée.

## **9. Réélections et élection au Conseil d'administration**

**Le Président** remercie en préambule le travail réalisé par **Mme Chantal Balet Emery** au sein du Conseil d'administration depuis 23 ans. Elle quittera cet organe à l'issue de la présente assemblée en raison de l'atteinte de l'âge réglementaire.

**Le Président** rappelle ensuite qu'en application de l'art. 14 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives et l'art. 6 des statuts, l'Assemblée est appelée à procéder à l'élection individuelle et annuelle des membres du Conseil d'administration et du Président. Les sept membres du Conseil acceptent une réélection et **Mme Bourquenoud**, que le Président présente, accepte une élection.

**Le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

**Le Président** fait procéder, individuellement, à sa réélection ainsi qu'aux réélections de **Mme Eftychia Fischer** et de **MM. Martin Albers, Javier Fernandez-Cid, Peter Kofmel, Cédric Moret et Jean-Philippe Rochat**.

Il fait par ailleurs procéder à l'élection de **Mme Nathalie Bourquenoud** qui entre au Conseil en remplacement de **Mme Chantal Balet Emery**.

- L'Assemblée réélit respectivement élit en qualité d'administratrices et d'administrateurs, individuellement, à une très large majorité, pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :**
- 9.1. Philippe Hebeisen (99,66 % des voix)**
  - 9.2. M. Martin Albers (99,72 % des voix)**
  - 9.3. Javier Fernandez-Cid (99,72 % des voix)**
  - 9.4. Eftychia Fischer (99,68 % des voix)**
  - 9.5. Peter Kofmel (99,04 % des voix)**
  - 9.6. Cédric Moret (99,72 % des voix)**
  - 9.7. Jean-Philippe Rochat (99,60 % des voix)**
  - 9.8. Nathalie Bourquenoud (99,70 % des voix)**

## **10. Réélection du Président du Conseil d'administration**

**Mme Chantal Balet Emery**, Vice-présidente, fait procéder à la réélection du Président du Conseil.

Aucun actionnaire ne souhaite prendre la parole. L'Assemblée passe au vote.

- L'Assemblée renouvelle à une très large majorité (99,28 % des voix), pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, Philippe Hebeisen en sa qualité de Président du Conseil d'administration.**

## 11. Réélections et élection au Comité de rémunérations

**Le Président** fait ensuite procéder, individuellement, à la réélection, respectivement à l'élection des membres du Comité de rémunérations, à savoir **Jean-Philippe Rochat** et **Cédric Moret**, respectivement **Mme Nathalie Bourquenoud**.

La parole n'est pas demandée.

- L'Assemblée réélit individuellement, à une très large majorité, pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, 11.1. Jean-Philippe Rochat (99,47 % des voix) et 11.2. Cédric Moret (99,51 % des voix) et élit 11.3. Nathalie Bourquenoud (99,59 % des voix) en qualité de membres du Comité de rémunérations.**

## 12. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

### 12.1. Vote sur la rémunération du Conseil d'administration

**Le Président** rappelle que les explications concernant le système de rémunération du Groupe figurent également dans le rapport sur les rémunérations disponible à la fin du rapport annuel 2022 et dans les informations aux actionnaires reçues avec les convocations.

Il n'y a pas de question. La parole n'est pas demandée.

- L'Assemblée approuve à une très large majorité (99,16 % des voix) le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale 2023 à l'Assemblée générale 2024, soit CHF 1'900'000.–.**

### 10.2. Vote sur la rémunération de la Direction pour l'exercice suivant, soit 2024

Il n'y a pas de question. La parole n'est pas demandée.

- L'Assemblée approuve à une très large majorité (99,17 % des voix) le montant global maximum de la rémunération payée, promise ou accordée aux membres du Comité de direction pour l'exercice 2024, soit CHF 9'300'000.–.**

## 13. Réélection du représentant indépendant

**Le Président** rappelle que le cabinet ACTA Notaires, à Morges, est proposé par le Conseil d'administration comme représentant indépendant.

**Le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

**Le Président** fait procéder à l'élection.

- L'Assemblée réélit à une très large majorité (99,57% des voix) pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire le cabinet ACTA Notaires, à Morges, en qualité de représentant indépendant.**

## 12. Réélection de l'organe de révision

L'Assemblée passe ensuite à la réélection de l'organe de révision, soit Ernst & Young SA, Lausanne.

La parole n'est pas demandée. Il n'y a pas d'autres propositions.

La discussion est close.

- L'Assemblée réélit à une très forte majorité (99,65%), pour une année, Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision.**

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie encore une fois l'assemblée et lève la séance en informant les actionnaires que la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra le 6 mai 2024 en ces mêmes lieux.

le Président :



Ph. Hebeisen

La Secrétaire :



N. Follonier

**Annexes (à l'original) :**

- Exposé de MM. Hebeisen et Laffely
- Rapport du bureau et des scrutateurs